



Non prorogation des permis de conduire

Par **oottelloo**, le **14/03/2016** à **18:35**

Le 06/09/2015 je revenais avec mon épouse d'un repas de famille quand j'ai été contrôlé sur le plan alcool par la gendarmerie de Pau-64, je tiens à préciser que je fumais un cigare, et que cela faisait à peut-près quinze minutes que j'étais sorti de table, le gendarme m'a fait souffler deux fois dans l'éthylomètre (aucun contrôle de l'éthylomètre entre les deux souffles, et il n'a pas imprimé de ticket) premier souffle, 0,73, 2ème souffle 0,71, donc, rétention du permis sur place, confirmation par lettre en a.r de la Préfecture de Pau(64) de cinq mois de suspension de mes permis et obligation de passer une visite médicale, de faire une prise de sang de suivre un stage de sensibilisation et des tests psy.

Donc, résultat, étant donné que la visite médicale ainsi que les tests psy n'étaient pas bon, on me supprime tous mes permis de conduire, je ne sais pas si vous savez comment ce déroule une visite médicale et bien cela ce passe comme ça, vous arrivez à la Préfecture, vous prenez un ticket et vous attendez pratiquement trente minutes avant d'être appelé, là; vous avez en face de vous deux médecins, le premier, vous demande le résultat des analyses de sang et le règlement de la visite, 33 euros, le 2ème vous examine, sans vous faire enlever votre chemise, il vous ausculte, vous prend la tension et vérifie votre vue, le tout en dix minutes chrono, et après, sans même consulter les médecins qui vous suivent, ils vous déclare inapte à conduire. Je suis suivi à l'hôpital de Pau en gastro suite à un cancer du rectum, et dans le service SAMIT/ELSA toujours au même hôpital pour une infection par le VIH diagnostiqué en 2007 en même temps que mon cancer, opéré en Mai 2008, j'ai eu une stomie pendant quatre mois, puis, fin octobre 2008 avec l'autorisation de mon chirurgien, j'ai repris mon métier de routier en longues distances, à aucun moment le traitement pour le VIH ne m'a empêcher d'exercer mon métier, et là, en dix minutes, deux médecins agréés par la Préfecture décident que je suis incapable de conduire et cela sans même prendre contact avec les spécialistes qui me suivent, et, me prive de mon droit de travailler, et de circuler.

Ma question est la suivante: pouvez-vous m'indiquer une liste de médecins expert auprès de l'administration pour passer une contre-visite médicale?

Merci d'avance